

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

Direction de la citoyenneté et de la légalité Bureau de la citoyenneté et des élections 7 place de la Madeleine CS16036 76036 Rouen Cedex Tél: 02.32.76.52.43

Mail: pref-associations@seine-maritime.gouv.fr

Le numéro W763019236 est à rappeler dans toute correspondance

Récépissé de Déclaration de CREATION de l'association n° W763019236

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association :

Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le préfet de la Seine-Maritime

donne récépissé à Madame la Présidente d'une déclaration en date du : 29 juin 2021

faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

CULTURES JAZZ

dont le siège social est situé : 3 rue Auguste Vacquerie

76490 Rives-en-Seine

Décision prise le :

15 juin 2021

Pièces fournies :

liste des dirigeants Procès-verbal Statuts

Rouen, le 29 juin 2021

Le Préfet, Pour le Préfet et par délégation, Le chef de bureau de la citoyenneté et des

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5,6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du prôfet ou du sous-prôfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.

JRNAL OFF DILL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

D.I.L.A serialNumber=S17140003,-CN=DILA - SIGNATURE DILA,OU=0002 13000918600011,organizati-onldentifier=NTRFR-130009-18600011,O=DILA,C=FR 75015 Pagis 75015 Paris 2021-07-06 09:01:21

Associations et fondations d'entreprise



PREMIER
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 www.dila.premier-ministre.gouv.fr www.journal-officiel.gouv.fr

Annonce n° 1379 76 - Seine-Maritime **ASSOCIATIONS** Créations

Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime **CULTURES JAZZ.**

Objet : cette association a pour but la promotion de la musique jazz et de toutes musiques apparentés sur le département de la seine-martime

Siège social: 3, rue Auguste Vacquerie, 76490 Rives-en-Seine.

Date de la déclaration : 29 juin 2021.